



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Mettre en place une stratégie d'achat public socio-responsable	N° DE LA MESURE	1.8
ORIENTATION DU PSIS	Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)		

DESCRIPTION DE LA MESURE

- Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010
- Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)

En février 2011, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, s'est engagé, dans son discours inaugural intitulé *Un plan pour le Québec*, à inciter « les ministères et les organismes publics à effectuer leurs achats courants auprès de nos partenaires sociaux » dans la mesure où cet achat local est « un très bon exemple de développement durable ». La mise en œuvre des Initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives, qui ont été lancées le 15 juin 2011 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, permet de répondre à cet engagement.

Pour encourager les entreprises d'économie sociale du Québec, le gouvernement entend, sur trois ans, initier un mouvement en faveur de l'approvisionnement des organismes publics et municipaux en biens et en services produits par des entreprises collectives. Ces initiatives sont regroupées sous deux axes :

- 1) Mieux outiller les entreprises collectives dans le développement de relations d'affaires avec les marchés publics et municipaux.
- 2) Promouvoir l'achat public auprès des entreprises collectives au sein des ministères et organismes, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi qu'auprès du milieu municipal.

Un investissement, à partir de l'année financière 2011, d'une somme de 300 000 \$ est prévu afin de mettre en place les neuf initiatives structurantes qui s'adressent essentiellement aux entreprises collectives et aux acheteurs publics et municipaux :

- 1) Réaliser des activités de formation auprès des entreprises collectives concernant l'octroi de contrats publics et municipaux.
- 2) Produire des troupes d'information pour diffusion électronique.
- 3) Créer un groupe de travail sur l'accès des entreprises collectives aux marchés publics et municipaux.
- 4) Évaluer la possibilité de reconnaître les coopératives qui ne versent aucune ristourne et n'attribuent pas d'intérêts sur les parts comme étant assimilables à des organismes à but non lucratif (OBNL) aux fins d'octroi de contrats publics et municipaux.
- 5) Faire une campagne gouvernementale de promotion et de valorisation de l'achat public auprès des entreprises collectives au sein des organismes publics et municipaux concernés.
- 6) Favoriser, surtout en région, l'organisation et la tenue d'événements permettant la diffusion d'information entre les entreprises collectives et les organismes publics et municipaux.
- 7) Utiliser les données provenant d'un portrait québécois des entreprises collectives afin de produire des bottins régionaux d'entreprises collectives avec la collaboration des intervenants concernés.
- 8) Appuyer la mise en place de la plate-forme transactionnelle dans Internet Commerce solidaire Québec, un service d'achat regroupé électronique visant à mieux structurer l'offre de biens et services des entreprises collectives.
- 9) Inviter les organismes publics et municipaux à adopter une Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives pouvant comprendre des cibles qualitatives et quantitatives (selon un modèle fourni par le gouvernement).

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE

Afin que les Initiatives puissent mobiliser les partenaires qui sont concernés par l'achat public auprès des entreprises collectives – c'est-à-dire les entreprises d'économie sociale elles-mêmes, les acheteurs publics et municipaux et certains acteurs clés du développement socioéconomique du Québec et de ses communautés –, le MAMROT a privilégié une démarche d'élaboration des Initiatives axée sur la concertation.

Entre l'automne 2009 et le printemps 2011, les Initiatives ont fait l'objet d'échanges et de travaux au sein du Comité interministériel sur l'achat public auprès des entreprises collectives, auquel siègent des représentants du Centre de services partagés du Québec, du Secrétariat du Conseil du trésor, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, du MELs, du MESS ainsi que du MSSS.

Des rencontres de consultation ont également eu lieu afin de recueillir les commentaires et les propositions des partenaires concernés sur les orientations et les grandes lignes des Initiatives. Le Chantier de l'économie sociale, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, l'Espace de concertation de pratiques d'approvisionnement responsable (réseaux des cégeps et des universités, Hydro-Québec, Loto-Québec, Ville de Montréal, ALCOA et Cirque du Soleil), la Ville de Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi que l'Union des municipalités du Québec sont les instances qui ont été interpellées dans cette perspective.

COÛT DE LA MESURE

2004-2010 : s. o.

2010-2011 : 50 000 \$ pour le prédémarrage de l'initiative Commerce solidaire Québec

CLIENTÈLE REJOINTE

2004-2010 : s. o.

2010-2011 : milieu de l'économie sociale et organismes publics et municipaux

ÉTAPES À VENIR

Au cours de l'année 2011-2012, le gouvernement concentrera ses efforts dans la mise en place des quatre initiatives suivantes :

Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives

- Le gouvernement souhaite inviter les organismes publics et municipaux à se doter d'une Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives tout en respectant des lois et règles de gestion contractuelle en vigueur au Québec et selon un modèle fourni par le gouvernement.

Campagne gouvernementale de promotion et de valorisation « L'économie sociale : J'achète! »

- Le Ministère lancera la campagne gouvernementale de promotion et de valorisation « L'économie sociale : J'achète! » laquelle est destinée aux organismes publics et municipaux québécois, principalement les personnes responsables des acquisitions et des approvisionnements.

Plate-forme transactionnelle Internet Commerce solidaire Québec

- Le gouvernement appuie également la mise en place d'un service électronique d'offres regroupées de biens et de services. Commerce solidaire Québec donnera une visibilité aux biens et services offerts par des groupes d'entreprises d'économie sociale, créant ainsi des possibilités d'achat intéressantes pour les consommateurs, les institutions et les grandes entreprises du Québec.

Créer un groupe de travail sur l'accès des entreprises collectives aux marchés publics

- Les règles applicables en matière d'octroi de contrats publics et municipaux varient en fonction du statut juridique de l'entreprise, selon qu'il s'agit d'une coopérative ou d'un OBNL. Certaines contraintes ressortent toutefois de l'application de ces règles, surtout lorsqu'il est question d'accès aux marchés publics. Ces questions feront l'objet de discussions et d'échanges au sein d'un groupe de travail dont feront partie des représentants du gouvernement et des regroupements du secteur.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Le MAMROT, qui est responsable de coordonner l'intervention du gouvernement en économie sociale, a lancé, en novembre 2008, le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, lequel prévoit la mise en place de 22 mesures.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures, une étude a été financée conjointement par le MAMROT et le MESS afin de trouver des moyens pour accroître la contribution de l'entrepreneuriat collectif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Déposée en décembre 2008, cette étude recommande notamment la mise en place d'une politique publique visant à favoriser l'achat des organismes publics et municipaux auprès des entreprises collectives, qui sont de véritables agents de développement socioéconomique, et ce, particulièrement dans les milieux dits dévitalisés.

La mise en œuvre des Initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives vient donc donner suite à certaines recommandations de cette étude.

Par ailleurs, ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, qui sera rendue publique prochainement. Elles constituent un moyen additionnel pour développer davantage la culture de solidarité et d'entrepreneuriat au cœur des communautés.

Les Initiatives sont aussi complémentaires avec d'autres politiques publiques du gouvernement, comme la Stratégie gouvernementale de développement durable et la Stratégie québécoise pour l'entrepreneuriat, qui doit être dévoilée cette année.

ADS

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS

Non applicable.